

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 04 avril 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de convocation :	21 mars 2024
Date d'affichage :	21 mars 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

2024 -41 : Remboursement du solde du prêt assainissement n°1427944

L'an deux mille vingt-quatre, le **04 AVRIL** à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, LESCURE MAGALI, COLLET GILLES, DELEVILLE KARYNE, PASQUIER LAETTITA, LAPRADE DANIEL, LEGRAND OLIVIER (ARRIVEE A 19H19), VARIN ROMAIN (ARRIVE A 19H56)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

GRAS ANITA A GILLES COLLET
FERRANDIS MYLENE A PASQUIER LAETTITA

Etaient absents MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

MONSIEUR TREBUCHET ARNAUD

Madame LESCURE Magali a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Qu'en 2021, lors de la séance du 14 Avril 2021, il a été convenu d'un emprunt « avance sur TVA/Subventions » auprès du Crédit agricole d'un montant de 800 000 euros.

Qu'en 2023, il a été procédé à un premier remboursement de 400 000€ (délibération n°2023-52).

Le Maire, souhaite procéder au remboursement du solde d'un montant de 400 000€.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'accepter le remboursement du solde du prêt d'un montant de 400 000 euros.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 05 avril 2024



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217700525-20240405-2024_41-DE